

## ALCOOL AU VOLANT



PHOTO D'ARCHIVES

■ Avec la période des Fêtes arrivent les nombreux partys de bureau et les barrages routiers se font plus fréquents. Nul doute que les fêtards auraient intérêt à vérifier leur taux d'alcool avant de prendre le volant.

# BIENTÔT OBLIGATOIRES ?

■ En France, les bars qui ferment la nuit doivent s'équiper d'un appareil de détection d'alcool

**Le président de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, Jean-Jacques Beauchamp, et le président de la Table québécoise sur la sécurité routière, Jean-Marie De Koninck, sont d'avis que tous les bars du Québec doivent être munis d'appareils de détection d'alcool.**



**Jean-Nicolas  
Blanchet**

jean-nicolas.blanchet@journaldequebec.com

Jeudi, de telles mesures sont entrées en vigueur en France. L'initiative suscite de plus en plus d'intérêt au Québec, surtout depuis que la suggestion a été lancée par le coroner André H. Dandavino, en 2010, à la suite de plusieurs accidents de la route mortels liés à la consommation d'alcool.

Représentant plus de 6 000 propriétaires de débits de boisson au Québec, le président de la Corporation, Jean-Jacques Beauchamp, estime qu'on devrait amener la mesure à l'intérieur d'un code d'éthique qui serait soumis aux tenanciers de bars. Il veut d'ailleurs que le dossier avance au plus vite.

« Dans les circonstances où la mesure n'en-

traînerait pas de dépenses ou un investissement déraisonnables pour les propriétaires de bars, il faudrait en venir à un point où, avec les autorités de la Régie des alcools, des courses et de jeux (RACJ), on rendrait ça obligatoire dans les débits de boisson au Québec », explique-t-il, précisant que le tout pourrait s'intégrer dans une réglementation avec les permis d'alcool.

Selon lui, si le gouvernement a légiféré pour contrer l'évasion fiscale dans le domaine de la restauration, il pourrait aussi le faire pour cette question et servir la lutte contre l'alcool au volant. M. Beauchamp est moins à l'aise avec l'hypothèse où l'achat serait imposé aux tenanciers et qu'ils seraient forcés d'en offrir l'usage gratuitement.

## Bon repère

N'ayant pas abordé la question avec les autres membres de la Table québécoise sur la sécurité routière, Jean-Marie De Koninck croit qu'une telle mesure aurait un effet bénéfique pour le bilan routier. « La suggestion est très intéressante. C'est sûr que l'appareil ne peut pas être précis comme celui



**JEAN-MARIE DE  
KONINCK**  
Table sur la sécurité  
routière



**JOYCE TREMBLAY**  
Régie des alcools et  
des jeux

des policiers (...), mais je crois que les gens ont besoin de points de repère », a-t-il lancé.

Il explique que les systèmes de calcul de consommation, pour établir le taux d'alcoolémie, ne sont pas toujours fiables et varient trop en fonction de la morphologie de chaque individu.

## Pas pour l'instant

Porte-parole à la RACJ, Joyce Tremblay juge qu'il s'agirait d'une « très belle initiative », dans la mesure où les appareils sont bien fiables. Pour l'instant, la Régie n'est pas contre l'idée et se penchera sur la question si elle lui est soumise. Le porte-parole craint toutefois une certaine réserve de plusieurs propriétaires de bars, « qui sont déjà réticents pour suivre une formation moyennant la modique somme de 40 \$ », dit-il.

Si les propriétaires sont responsables de payer la facture de ces appareils et d'en offrir l'usage gratuitement, la RACJ n'est pas prête à avancer que la mesure soit envisageable pour l'instant.

Présentement, on retrouve environ 650 de ces appareils à travers la province sur près de 6 000 bars, brasseries ou tavernes.

## LE CORONER VA PLUS LOIN

À l'instar de la France, le coroner André H. Dandavino croit même que des appareils de détection d'alcool pourraient être mis gratuitement à la disposition de la clientèle dans les bars.

Après avoir été chargé de produire des rapports pour plusieurs accidents mortels liés à l'alcool, il a émis des recommandations à ce sujet et il en fait une bataille personnelle.

« On m'a répondu de façon très stupide que ça augmenterait le coût des propriétaires dans les bars. Si vous regardez le nombre de téléviseurs qu'ils sont capables de se payer, s'ils fournissent de l'alcool à leurs clients, ce serait quoi de les sécuriser en se dotant d'un appareil de détection d'alcool », avance-t-il.

Selon lui, l'équipement doit être obligatoire non seulement pour la sécurité des conducteurs, mais aussi, « surtout pour les passagers, explique-t-il. Ça permettrait aux passagers de voir dans quelles situations dangereuses il peuvent se placer, en montant avec quelqu'un en état d'ébriété ».

Le coroner juge que comme société, il serait aberrant de ramener le taux d'alcoolémie à 0,05 g d'alcool par litre de sang « si les gens n'ont même le moyen de savoir à quel niveau ils sont ».



**ANDRÉ H.  
DANDAVINO**  
Coroner